Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_09-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de. M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 3 avril 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, M. Jean-Marc KERBELLEC, M. Antoine BLOUIN, Mme Françoise JAFFRÉ, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL, M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, Mme Lydia DRÉANO, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. Bernard CATEAU, M. Olivier GUILLO, Mme Catherine GUILLEVIC (nouvellement installée suite à la démission de M. Daniel RICAUD), M. Pierre GRARE (nouvellement installé suite à la démission de Mme Edith GUILLEVIN PALLU).
- Absents ayant donné pouvoir : M. Michel COUTURIER à M. Antoine BLOUIN, Mme Hélène MONTOUT à Mme Morgane CANTE, Mme Lili SEBESI à M. Gaëtan MALARDÉ.

Mme Muriel ROBLIN est nommée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Question n°9 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

EXPOSÉ de M. Gaëtan MALARDÉ, maire

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est
- inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_09-DE

directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

DÉLIBÉRÉ

— VU l'article 1650 du code général des impôts (CGI) ;

— VU la liste des 32 noms proposés remise sur table en début de séance ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'ADOPTER la liste suivante de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) :

1	MME	DUFOUR	NASTASIA
2	M.	COUTURIER	MICHEL
3	MME	GUENNEC	JOSIANE
4	MME	ROBLIN	MURIEL
5	M.	KERMABON	GWEN
6	MME	LE ROCH	FABIENNE
7	MME	GUY THOMAS	MYRIAM
8	M.	BASIA	YANN
9	MME	AUTRET	ANNE-MARIE
10	M.	OTTONELLI	BRUNO
11	M.	CORBEL	DENIS
12	M.	PELLETIER	CHARLY
13	M.	BLOUIN	ANTOINE
14	MME	JAFFRE	FRANCOISE
15	MME	LE GALL	ANNE-SOPHIE
16	MME	KERDAVID	MARIE-HELENE
17	M.	TELO-GUILLAS	ANDRE
18	MME	EVANNO	CORINNE
19	M.	LE NEILLON	GUILLAUME
20	M.	LE FEE	CHRISTOPHE
21	MME	PERRIN	NATHALIE
22	MME	ORGEBIN	MONIQUE
23	M.	LOTHORE	JEAN-LOUIS
24	MME	MOLLER	FRANCOISE
25	MME	CANTE	MORGANE
26	M.	TOUREAUX	FABIEN
27	M.	LE CORRE	PHILIPPE
28	MME	DREANO	LYDIA
29	M.	KERBELLEC	JEAN-MARC
30	MME	SEBESI	LILI
31	MME	LE GAL	TIPHAINE
32	MME	CLAUSTRE	NATHALIE

Pièces jointes au projet :
– Néant.
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_09-DE

COMMUNE DE RIANTEC

Fait à Riantec, le 16 avril 2026

Le maire,

Gaëtan MALARDÉ

MAIRIE DE RIANTEC 56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Muriel ROBLIN